



Assemblée Générale Extraordinaire 2024

- Compte rendu -

Assemblée Générale Extraordinaire 17/04/2024

Compte-rendu

Fédération Française de Mah-Jong





Assemblée Générale Extraordinaire 2024

- Compte rendu -

Programme de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17/04/2024

Le 17/04/2024 à 19h00 s'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Fédération Française de Mah-Jong (FFMJ), association loi 1901.

Sur convocation (par e-mail) du président de la FFMJ en date du 15/03/2024, les membres de l'association se sont réunis via le logiciel « Discord » le 17/04/2024 à 19h00.

L'Assemblée Générale Ordinaire est présidée par Alexandre LOCK-KOON en sa qualité de Président de la FFMJ.

ORDRE DU JOUR

1. Liste des participants		~ 15 min
2. Diminution du prix de la cotisation FFMJ	(Vote)	~ 10 min
3. Dossier de prise en charge des projets hors compétition	(Vote)	~ 20 min
4. Modification du nom et des statuts de la « COMMISSION DÉVELOPPEMENT » en « COMMISSION LOISIR »	(Vote)	~ 20 min
5. Packages nouveaux clubs	(Vote)	~ 20 min
Total		~ 85 min

Décompte des présents

Nous avons mis en place une connexion Discord. Merci à tous ceux qui ont participé à cette AGE.

PRÉSENCE DU COMITÉ DIRECTEUR

Nom	Licence	Poste	Présence (*)
Alexandre LOCK-KOON	04030095	Président	P
Zhishun XU	04290037	Vice-Président	A
Yulong ZHAO	04310048	Trésorier	P
Véronique BOISSON	04210023	Secrétaire	P
Caroline ARNAUD	04090060	Pôle Arbitrage	P
Nicolas BAPTISTE	04410014	Pôle Compétitions	P
Manuel TERTRE	04160092	Pôle Développement	P
Emmanuelle LOCK-KOON	04030083	Pôle Image & Communication	A
Éric DESBENOIT	04290002	Pôle Informatique	A
Alex LEUNG	04160110	Pôle Salon & Evénementiels	P

(*) P : Présent

A : Absent

Rappel : les membres de droit sont les adhérents aux clubs affiliés à la FFMJ, représentés par leur président de club. En cas de vote, chaque président de club possède donc une voix par adhérent de son club (licence à jour de cotisation au 31 août 2023). Les adhérents à titre individuel n'ont pas le droit de vote.



Assemblée Générale Extraordinaire 2024

- Compte rendu -

Présence des Présidents de club

Situation au 31/08/2023

Club	Président	Présence (*)	Représenté par	Nb adhérents	% de voix
0401 Dragon Rouge	Marylène LUCIEN	P		28	5.33%
0403 Mahjong Spirit	Jean-Pascal AUBERVAL	A		19	3.62%
0404 Magic Mahjong Social Pung	Dominique TRONCHE	P		36	6.86%
0406 Panthères Club	Mariannick BARRATAULT	A		30	5.71%
0409 Les 4 Fantastiques	Hélène BOIDIN	A		2	0.38%
0409 Fleur d'Orchidée	Saiming FUNG	P		40	7.62%
0410 ATSCAF		A		5	0.95%
0412 Blue Frog Mah-Jong Club	Florent DESCAMPS	P		32	6.10%
0413 Vent d'Est	Florent DEPREZ	P		31	5.90%
0416 Tri Nitro Tiles	Sérgio MATOS LIMA	P		37	7.05%
0418 Mahjong Impérial	Joëlle HEDO	A		5	0.95%
0421 Mahjong En Seine	Guillaume GUERIN	P		15	2.86%
0423 Tinn Azur	Yannick BETEMPS	A		1	0.19%
0424 Free Dragons	Sylvie VALOGNES	R	O. BOIVIN	20	3.81%
0426 Lucky Bambou Mahjong Club 74	Florence YE MAROUD	P		9	1.71%
0428 Nemausos 54	Thomas BOUTONNET	R	L. DE KERGOMMEAUX	21	4.00%
0429 Mahjong Club du Rhône	Loïc DE KERGOMMEAUX	P		22	4.19%
0430 Furiten Ya	Karolina TREPINSKA	P		28	5.33%
0431 Breizh Mahjong	Angélo MAOLET	P		16	3.05%
0432 Chuuren Potos Marseille	Chantal TRAN	A		6	1.14%
0439 APRAL		A		9	1.71%
0440 Ecole du Dragon de Jade	Jessica HUYET	A		3	0.57%
0441 Mahjong Mania	Olivier BOIVIN	P		16	3.05%
0442 Mahjong Club de Boulouris	Bernard NOUVEL	P		7	1.33%
0443 Vent de Céuse	Philippe EBLE	R	N. BAPTISTE	11	2.10%
0444 Mahjong Club de Houdan	Stéphane BEAUSSART	A		15	2.86%
0445 Phoenix	Philippe CHAMPENOIS	A		10	1.90%
0446 Mahjong en Beaujolais	Marc DE RYCKE	A		14	2.67%
0449 Mahjong club Côte d'amour	Marie-Christine CAVANI	P		18	3.43%
0450 LE CLUB	Hubert VIGNAUD	A		7	1.33%
0451 Les honneurs du chat	Magali HUESCA	P		4	0.76%
0452 Suu Cannes Tsu	Bryan SANCHEZ	A		3	0.57%
0453 Sou-Long Mahjong	Matthieu FONTAINE	A		3	0.57%
0454 Les Dragons du Golfe	Daniel AUBRUN	R	C. ARNAUD	1	0.19%
0455 Fleur d'Ajong	Josiane DELBOS	R	C. ARNAUD	1	0.19%
Sous-total licenciés club				525	100.00%
0499 Licence individuelle				9	
Total licenciés				534	

(*) P : Présent R : Représenté

A : Absent (et non représenté)



Assemblée Générale Extraordinaire 2024

- Compte rendu -

Sur les 35 clubs affiliés à la FFMJ, 20 clubs étaient présents ou représentés, pour un total de 393 licenciés représentés (sur 525, hors licences individuelles), soit 74,86% des licenciés aux clubs de la FFMJ.

Le quorum de 263 votants étant atteint, l'assemblée générale peut délibérer valablement. Chaque vote nécessite la majorité simple de 197 voix pour être adopté.



Assemblée Générale Extraordinaire 2024

- Compte rendu -

Diminution du prix de la cotisation FFMJ

En accord avec les décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaires 2023 de la FFMJ du 17 novembre 2023, une baisse du prix de la cotisation de la FFMJ à 7,50€ est proposée.

REMARQUES/QUESTIONS

La FFMJ a une trésorerie trop importante pour une association. En effet, pour une association loi 1901, le fonds de roulement idéal correspond à un an de budget. Or, à l'heure actuelle le fonds de roulement de la FFMJ est d'un an et demi. Aussi une baisse du prix de la cotisation FFMJ basée sur le prix historique de la cotisation (7,50 €) a été voté.

RESULTAT

Ont voté POUR : 228 voix

Ont voté CONTRE : 121 voix

Se sont ABSTENUS : 44 voix

La baisse du prix de la cotisation de la FFMJ est adoptée.



Assemblée Générale Extraordinaire 2024

- Compte rendu -

Dossier de prise en charge des projets hors compétition

Un changement du processus de validation des évènements non compétitifs est proposé.

L'objectif est de définir un cadre de certification d'évènements similaires à ceux des MERS pour la validation de projets non compétitifs soumis à la commission Développement.

Pour être éligible à une demande de budget, le dossier devra être envoyé 3 mois à l'avance et contiendra un maximum d'informations sur :

- La date et le lieu de l'évènement ;
- Dans quel contexte il a lieu et le nombre de joueurs prévus ;
- Un budget prévisionnel et un planning prévisionnel.

Le dossier sera examiné et devra être validé conjointement par un comité de certification composé du responsable développement et du président, du secrétaire et du trésorier de la FFMJ.

Le budget attribué fonctionne sous forme de remboursement pour les frais d'organisation de l'évènement : salle, matériel, communication, repas collectifs...

REMARQUES/QUESTIONS

Comment se projeter sur des projets ? Quels projets sont susceptibles d'être retenus ?

Quelques principes clés ont été rappelés :

- Les projets doivent valoriser le Mah-Jong ;
- Les projets doivent représenter la FFMJ ;
- Les projets doivent faire la promotion du Mah-Jong ;
- Les projets doivent avoir une portée nationale ;
- Les projets doivent être fédérateurs ;
- Les projets ne doivent pas concerner qu'un nombre réduit de clubs ;
- Les projets doivent s'inscrire dans le temps, i.e. si possible se répéter sur plusieurs années ;
- Un retour sur investissement pour la FFMJ est attendu ;
- Le projet doit être préalablement budgété de façon la plus précise possible.

De plus, les dossiers doivent être déposés 3 mois à l'avance.

Des remarques ont été émises afin de savoir si ce délai ne peut pas être raccourci. Il a été rappelé que dans le cadre des marchés publics les dossiers doivent être déposés 6 mois voire 1 an à l'avance. De plus, ce délai a été créé afin de permettre au Comité Directeur de prendre connaissance des différents projets non compétitifs dans le but que le premier projet déposé ne s'accapare pas tout le budget disponible du pôle développement.

Les Présidents trouvant le projet pas assez mature, le vote de cette proposition est reporté à la prochaine AG.



Assemblée Générale Extraordinaire 2024

- Compte rendu -

Des propositions d'améliorations ont été faites :

- Prise en charge en amont d'une partie (à définir) du budget puis remboursement sur facture du reste dû après la tenue de l'événement ;
- Paiement directement par la FFMJ des dépenses pouvant faire l'objet d'une demande de prise en charge ;
- Possibilité de proposer un événement non compétitif et s'il est retenu par le Comité Directeur de la FFMJ, ajustement du budget ensuite.

Le Comité Directeur a tenu à signaler que pour les compétitions officielles les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration des compétiteurs ne sont pas pris en charge par la FFMJ, aussi pour les événements non compétitifs ces principes seront appliqués aux participants.

Un Président de club fait remarquer que :

1. Les postes pouvant donner lieu à défraiement doivent être clairement définis en amont du projet et validés par les parties prenantes (organisateur(s) et Comité Directeur de la FFMJ) ;
2. Les remboursements doivent se faire obligatoirement sur présentation d'une facture et sur les postes prédéfinis. Ceci afin d'éviter tout risque de détournement de fonds si une enveloppe globale ou partielle, est allouée pour l'organisation d'un événement.

Pour la participation à des salons un cadre existe déjà mais une fiche sera rédigée.

Un groupe de travail animé par Manuel TERTRE et ouvert à tous les licenciés de la FFMJ souhaitant s'investir sur ce sujet sera mis en place.

RESULTAT

Le vote pour ce point est reporté.



Assemblée Générale Extraordinaire 2024

- Compte rendu -

Modification du nom et des statuts de la « Commission Développement » en « Commission Loisir »

Un changement de nom du pôle est proposé pour faciliter la clarté du pôle Développement.

Le pôle Loisir aura pour objectif de soutenir l'organisation d'évènements non compétitifs. Il ne traite pas la planification d'initiations dans des festivals ni la validation de tournois.

Le pôle Loisir reprend l'ensemble des tâches qui étaient incombées au pôle développement : aide à la formation des clubs et accompagnement des nouveaux clubs, développement des activités de mah-jong...

REMARQUES/QUESTIONS

Les Présidents de clubs trouvant que le terme de « Commission Loisir » fait péjoratif, le terme de « Commission Développement » est maintenu.

RESULTAT

Ont voté POUR : 0 voix

Ont voté CONTRE : 230 voix

Se sont ABSTENUS : 163 voix

La modification du nom et des statuts de la « Commission Développement » en « Commission Loisir » est rejetée.



Assemblée Générale Extraordinaire 2024

- Compte rendu -

Package nouveaux clubs

Une mise à jour du package fourni aux nouveaux clubs est proposé.

Le package « nouveaux clubs » propose actuellement l'envoi d'un jeu de mah-jong lors de la création d'un club. Au vu des contraintes posées par le stockage et l'envoi de jeux, il est proposé de remplacer cette formule par offrir 8 licences FFMJ d'un an pour l'année en cours aux nouveaux licenciés à la création d'un nouveau club.

REMARQUES/QUESTIONS

Historiquement, les frais d'enregistrement d'un nouveau club étaient pris en charge (de mémoire environ 50 francs). Cet enregistrement est devenu gratuit, mais rien n'a été mis à la place même si différentes propositions ont été faites.

Le Comité Directeur propose d'offrir les 8 (ou 10) premières licences aux nouveaux licenciés FFMJ des nouveaux clubs durant la première année afin d'une part, d'inciter les clubs à déclarer tous les adhérents dès le début de leur existence et d'autre part, remplacer la prise en charge des frais d'enregistrement.

Le spectre des clubs pouvant bénéficier de cette nouvelle mesure n'étant pas claire (clubs de moins d'un an, clubs n'ayant pas bénéficié de la précédente mesure) la proposition sera reportée à la prochaine AG. Une recherche sur l'historique des comptes de la FFMJ sera réalisée afin d'essayer de déterminer les clubs ayant bénéficié de la prise en charge des frais d'enregistrement. Le Trésorier n'est pas sûr de pouvoir remonter sur une période supérieure à 3 ans.

Les Présidents de clubs font remonter que les clubs n'ont pas forcément besoin de 1ères licences gratuites mais peut-être plutôt d'un jeu ou de... (à déterminer).

Concernant le fait de fournir un jeu pose plusieurs problèmes :

1. Stockage de jeux d'avance au niveau de la FFMJ qui ne dispose pas de locaux ;
2. Frais d'envoi pouvant être exorbitant ;
3. Le jeu fourni appartiendra-t-il au club ou à la FFMJ ?

Un groupe de travail animé par Manuel TERTRE est ouvert à tous les licenciés de la FFMJ souhaitant s'investir sur ce sujet sera mis en place.

Un guide du nouveau Président, ainsi qu'un guide du nouvel adhérent seront rédigés et envoyés à l'ensemble des Présidents de clubs actuels. De plus, une fois rédigés, ces guides seront mis en ligne sur le site de la FFMJ.

RESULTAT

Le vote pour ce point est reporté.



Assemblée Générale Extraordinaire 2024

- Compte rendu -

Clôture de la séance

Tous les points à l'ordre du jour ayant été débattus et après avoir procédé aux votes, la séance est levée à 21h30 (2 heures et 30 minutes de la réunion).

Alexandre LOCK-KOON
Président

Véronique BOISSON
Secrétaire